

BAREME D'ATTRIBUTION DE BOURSES

Fiche d'autoévaluation – Année Scolaire 2025/2026

La bourse nationale de lycée a pour objet de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux.

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) Les ressources de la famille : c'est le **revenu fiscal de référence** inscrit sur l'**avis d'imposition 2024 sur les revenus de l'année 2023**.

* Le calcul de la simulation de la bourse est fait à partir de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023.

Mais l'instruction du dossier se fera à partir de l'**avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024** qui devra être impérativement transmis au Lycée pour le **29 Août 2025**.

- 2) Les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge.

Attention, ci-dessous le barème appliqué pour la rentrée scolaire 2024/2025.

Une réévaluation peut intervenir pour la rentrée 2025.

Barème année scolaire 2024-2025 / Année de référence des revenus 2023

Barème et valeur des échelons de Bourse						
Nombre d'Enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	21 370	16 916	14 367	11 587	7 201	2 814
2	23 012	18 456	15 672	12 639	8 002	3 363
3	26 299	21 531	18 285	14 747	9 602	4 457
4	30 409	24 609	20 897	16 854	11 201	5 549
5	34 519	29 223	24 815	20 014	13 602	7 190
6	39 451	33 835	28 734	23 176	16 004	8 829
7	44 382	38 450	32 653	26 334	18 403	10 472
8 ou plus	49 314	43 006	36 573	29 494	20 804	12 111
Montant annuel de la bourse	474 €	582 €	687 €	792 €	897 €	1008 €

Une simulation du droit à bourse peut être effectuée en ligne sur internet à l'adresse suivante : <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Pour les familles qui souhaitent déposer un dossier de demande de bourse, celui-ci doit être remis **systématiquement** auprès du secrétariat du Lycée Les Vergers.